

PO-1-2025

Postulat pour l'élaboration d'un concept de formation continue à destination des employé·e·s de l'administration communale prillérane

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs, chère·s collègues,

Dans son rapport sur l'exercice 2023, la commission de gestion de ce Conseil a formulé l'observation suivante : « La Cogest demande à la Municipalité d'établir un concept de formation permanente pour les collaborateurs de l'administration communale, prenant en compte développement de compétences ponctuelles, projet de carrière, plans de formations longues et budget y relatif¹. » À cette observation, la Municipalité a répondu comme suit : « Il est utopique de concevoir un concept de formation permanente pour l'ensembles des collaboratrices et collaborateurs ; la Municipalité intensifiera la recherche de formations, ceci en fonction de secteurs bien précis de notre administration. Il faudra donc que le budget prévu à cet effet soit prévu à la hausse². » Le Conseil communal a refusé cette réponse par 22 voix contre, 4 pour et 14 abstentions³. Par la suite, le débat sur le budget 2025 mené par ce même Conseil le 9 décembre 2024 a montré qu'en dépit de l'augmentation demandée du budget dévolu à la formation continue, la Municipalité n'avait pas mis en place de concept global de formation à destination des employé·e·s de l'administration.

La formation continue est importante tant pour les collaboratrices et collaborateurs que pour les entreprises et organisations employeuses. Elle permet aux un·e·s de « réussir leur vie professionnelle et participer plus activement à l'essor de l'entreprise » et aux autres de « gagner en productivité, en compétitivité et en capacité d'innovation⁴ ». Toutefois, pour que ces objectifs soient atteints, il importe d'allouer de manière rationnelle les ressources dévolues à la formation en identifiant au préalable des besoins et en établissant des objectifs clairs en la matière. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité

- de développer un concept global, explicite et systématique en matière de formation continue des employé·e·s de l'administration ;
- de formuler ce concept en tenant compte d'un plan de développement des compétences, de développement de carrière et de détection des talents ;
- de fonder les demandes budgétaires liées à la formation continue des employé·e·s de l'administration sur des critères quantitatifs et qualitatifs clairs.

En conclusion, nous demandons au Conseil communal d'accepter ce postulat en le renvoyant à la Municipalité pour étude et rapport et vous remercions pour votre attention.

Antoine Viredaz et consorts

Prilly, le 10 février 2025

Antoine Viredaz

Philippe L.

J. Viret

J. Waeng Desponds

Dele

M. Viret

¹ Rapport de la commission de gestion. Exercice 2023, p. 24.

² Réponses de la Municipalité aux observations de la commission de gestion sur l'exercice 2023, p. 2.

³ Conseil communal de Prilly, Procès-verbal de la séance n° 5-2024 du 24 juin 2024, p. 178.

⁴ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/f-c/formation-continue-entreprises.html> (consulté le 31.12.2024)